



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7802/10 (Presse 70)

(OR. en)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3004^{ème} session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 22 mars 2010

Président **M. Miguel Ángel MORATINOS**
Ministre des affaires étrangères et de la coopération
de l'Espagne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

7802/10 (Presse 70)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a débattu de la préparation du **Conseil européen** de printemps, qui mettra l'accent sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne pour la **croissance et l'emploi**, la stratégie Europe 2020, et sur le **changement climatique**, en ce qui concerne le suivi de la conférence de Copenhague tenue en décembre.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE PRINTEMPS DU CONSEIL EUROPÉEN	6
--	---

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE	7
---	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Rapport sur les travaux dans les autres formations du Conseil	8
---	---

POLITIQUE DE L'EMPLOI

– Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de la Lituanie.....	8
---	---

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

– Sécurité de l'environnement du sommeil des enfants - Comitologie.....	8
---	---

TRANSPARENCE

– Transparence - Accès du public aux documents.....	9
---	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Olivier CHASTEL

Secrétaire d'État aux affaires européennes, chargé de la préparation de la présidence belge de l'UE, adjoint au ministre des affaires étrangères

Bulgarie:

M. Konstantin DIMITROV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Jan KOHOUT

M. Juraj CHMIEL

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre chargé des affaires européennes

Danemark:

M. Claus GRUBE

Secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

Estonie:

M. Raul MÄLK

Représentant permanent

Irlande:

M. Micheál MARTIN

Ministre des affaires étrangères

Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Ministre adjoint des affaires étrangères

Espagne:

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Bernard KOUCHNER

Ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Marcos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

Mme Ilze JUHANSONE

Responsable de la direction "Union européenne" du ministère des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. Péter BALÁZS

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Richard CACHIA-CARUANA

Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Mikołaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Portugal:

M. Pedro LOURTIE

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Mitja GASPARI

Ministre chargé de la croissance et des affaires européennes

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

Mme Astrid THORS

Ministre de l'immigration et des affaires européennes

Suède:

Mme Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David MILIBAND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

.....
Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

.....
Autres participants:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE PRINTEMPS DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a examiné un projet de conclusions en vue de la réunion de printemps du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 25 et 26 mars.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- la croissance et l'emploi: élaboration d'une nouvelle stratégie européenne, la stratégie Europe 2020;
- le changement climatique: suivi de la conférence des Nations unies tenue à Copenhague en décembre.

En ce qui concerne la croissance et l'emploi, le Conseil européen devrait marquer son accord sur le cadre général de la nouvelle stratégie, à la lumière d'une communication de la Commission (*doc. [7110/10](#)*) et en s'appuyant sur les travaux préparatoires menés par plusieurs formations du Conseil. Il devrait adopter la stratégie lors de sa réunion suivante, en juin.

Le Conseil européen fera également le point des efforts que l'UE et ses États membres déploient actuellement pour faire face à la crise économique et examinera des questions liées au G20 et à la compétitivité au sein de l'Union européenne.

Pour ce qui est du changement climatique, le Conseil européen fera le bilan du travail accompli concernant le suivi de la conférence de Copenhague, en s'inspirant des travaux préparatoires réalisés par deux formations du Conseil ("Environnement" et "Affaires économiques et financières") et d'une communication de la Commission (*doc. [7438/10](#)*).

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

Lors d'une session conjointe (affaires générales/affaires étrangères), le Conseil a débattu de l'organisation et du fonctionnement du futur service européen pour l'action extérieure, dans la perspective d'une proposition à venir de la Haute Représentante Mme Catherine Ashton.

Des travaux préparatoires sont en cours au sein du Conseil sur le SEAE, qui constitue l'un des changements les plus importants apportés par le traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre. La présidence entend ne pas ménager ses efforts pour parvenir à un accord sur la décision et les propositions législatives connexes.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport sur les travaux dans les autres formations du Conseil

Le Conseil a pris note d'un rapport de la présidence sur les décisions prises et les questions en cours d'examen dans les autres formations du Conseil (*doc. [7050/10](#)*).

POLITIQUE DE L'EMPLOI

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de la Lituanie

Le Conseil a adopté deux décisions concernant la mobilisation d'un montant total de 1,19 million EUR au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés dans les secteurs de la fabrication de meubles et de l'habillement en Lituanie (*doc. [7113/10](#) + [7114/10](#)*).

Un montant de 662 000 EUR est affecté aux anciens travailleurs du secteur lituanien de la fabrication de meubles et un montant de 523 000 EUR aux travailleurs licenciés dans le secteur lituanien de l'habillement. Les mesures d'intervention doivent être cofinancées par la Lituanie et portent notamment sur la formation, l'orientation professionnelle, l'aide à la recherche d'un emploi et l'aide à la création d'entreprise.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Sécurité de l'environnement du sommeil des enfants - Comitologie

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'une décision concernant les exigences de sécurité relatives à certains produits utilisés dans l'environnement du sommeil des enfants, en application de la directive 2001/95/CE (*doc. [5769/10](#)*).

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

TRANSPARENCE

Transparence - Accès du public aux documents

Le Conseil a adopté:

- une réponse à la demande confirmative 05/c/01/10 présentée par M. Alexander MacKenzie, les délégations finlandaise et suédoise votant contre (*doc.* [6212/10](#)); et
 - une réponse à la demande confirmative 06/c/01/10, les délégations finlandaise et suédoise votant contre (*doc.* [6456/10](#)).
-